



- Communiqué de presse -

Paris, le 12 novembre 2009

Pour la création d'un fonds d'initiative en faveur des actions d'éducation thérapeutique et d'accompagnement des patients.

Le Collectif interassociatif sur la santé et la Société française de santé publique viennent d'adresser une lettre ouverte à Madame la Ministre de la Santé et des Sports.

Dans cette lettre, ils expriment l'impérieuse nécessité de créer un fonds d'initiative en faveur des actions d'éducation thérapeutique et d'accompagnement des patients car ils craignent que le développement de ces stratégies, indispensables à l'amélioration de la qualité de vie des patients et utiles à l'efficience des prises en charge, soit rendu impossible faute de financements.

En outre, la création d'un fonds, pour une durée limitée, de cinq ans, est parfaitement adaptée à une période de développement des actions déjà existantes, avant leur généralisation à tous les parcours de soins qui les nécessitent.

Par ailleurs, créer ce fonds c'est aussi garantir une meilleure traçabilité des sommes affectées au développement de ces actions.

Enfin, un tel fonds peut permettre d'attirer des ressources nouvelles, supplémentaires, sans retirer les moyens existants dans l'offre de soins courante.

Contact presse :

Marc Paris – Responsable communication – Tél. : 01.40.56.94.42 / 06.18.13.66.95 – mparis@leciss.org

Emmanuel Ricard – Délégué Général – Tél. : 03.83.44.39.17 / 06.07.01.81.42 – er@sfsp.info